

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

Etaient présents : Mme BOGEY Françoise, M BOUVERET Philippe M GUYENNOT Fabrice, M MICONNET Robert, Mme PETIOT-MAUCHAMP Marie-Josette, Mme REBOUILLAT Amélie Mme SIMONIN Marie-Christine, M SIXDENIER Claude, Mme VANTARD Béatrice, M VINCENT Cyrille.

Était absent : /

Était excusé : /

Procuration : /

A été nommé secrétaire de séance : Mme VANTARD Béatrice

Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Compte Administratif 2021 et compte de gestion 2021 du receveur :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 du receveur qui laissent apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement :	+ 310 237,20€
Déficit d'investissement :	- 25 372,37€
Soldes des restes à réaliser	
Soit un excédent global de fonctionnement de :	+ 284 864,83€.

Affectation des résultats 2021 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et après avoir voté le compte administratif, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) :	25372,37€
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	284 864,83€
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit :	- 25 372,37€.

Vote des taux de taxes 2022 :

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2022 les taux d'imposition des taxes au niveau de ceux fixés en 2021, soit:

- Taxe foncière bâtie : 25,80 %
- Taxe foncière non bâtie : 15,12 %
- CFE : 12,43%.

Budget primitif 2022 :

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 qui s'équilibre comme suit :

Recettes et Dépenses de fonctionnement :	547 114,00€
Recettes et Dépenses d'investissement :	384 973,00€

Copieur du secrétariat de Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de changer le copieur du secrétariat de Mairie, la location arrivant à son terme. Il présente à l'Assemblée les devis des sociétés AXGROUP, REX ROTARY, SIGEC et XEFI pour des propositions location et d'achat de copieur. Le Conseil Municipal ACCEPTE le devis de la société AXGROUP pour l'achat d'un copieur XEROX pour un montant de 2 510,00€ HT

Taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal décide de maintenir la taxe d'aménagement au taux de 2 % sur l'ensemble du territoire communal.

Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal DECIDE de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

- **à compter du 1^{er} juillet 2022**, en fonction de l'avis reçu à la demande de promotion interne auprès de la CAP du centre de gestion :
 - si l'avis est défavorable : suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 20 heures hebdomadaires et création du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 20 heures hebdomadaires

- si l'avis est favorable : suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 20 heures hebdomadaires et création du poste de rédacteur à temps non complet de 20 heures hebdomadaires

Délégué du Syndicat des Eaux Bresse Nord

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Claude SIXDENIER en remplacement de Madame Béatrice VANTARD

Vente de l'ancien bras

Le Conseil Municipal accepte de céder l'ancienne épareuse au prix de 2 000€ à M Marc VANTARD.

Cartes avantages jeunes

Le Conseil Municipal accepte de proposer la Carte Avantage Jeunes pour l'année 2022-2023 aux enfants de la commune nés entre le 01/01/2004 et le 31/12/2016.

Achat d'un bâtiment et terrain route de Mouthier

Le Conseil Municipal à 8 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, autorise le Maire à faire une proposition d'achat pour le bien Route de Mouthier et dit que ladite acquisition permettra la création d'ateliers communaux

Clôture terrain de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal propose de clôturer le terrain de la salle des fêtes sur la partie bordant la Brenne dans l'optique de la mise en place de jeux pour enfants sur la partie enherbée. Le Conseil Municipal accepte le devis de DAVID REBOUILLAT PAYSAGE pour la pose d'une clôture en bordure de la Brenne sur le terrain jouxtant la salle des fêtes, pour un montant de 2903, 75 € HT.

Questions diverses

- Organisation de la pose d'enrobé à froid
- Jeux pour enfants : mise en place d'une commission pour la création d'un espace jeux pour les enfants
- Espace cinéraire : mise en place d'une commission pour l'agrandissement de l'espace cinéraire
- Nettoyage de l'Eglise : prévu le 25 juin de 9h à 12h
- Fleurissement de la commune : prévu le 7 mai à 8h30 à la mairie

La séance est levée à 23h15.

Compte rendu affiché ce jour.

Mouthier en Bresse, le 14 avril 2022